

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU DOUZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE VINGT-TROIS

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du six septembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Jacqueline ROCHER, Franck ROY, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 3
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Céline GUILLONNEAU

Pouvoirs : Sylvain CHALLET donne pouvoir à Céline GUILLONNEAU,
Stéphane DESPRES donne pouvoir à Noël DANIEAU,
Marcelle TRAINÉAU donne pouvoir à Franck ROY.

Excusés : Bernard BEYER, Cédric GRELET, Yvan HAMARD.

Ordre du jour :

- I. Désignation du secrétaire de séance ;
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023 ;
- III. Présentation des rapports d'activités des commissions ;
- IV. Dossiers pour délibération :
 1. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
 2. Délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel - Espace Villeneuve – modifications tarifaires
 3. Etude comparative de reconstruction du Groupe Scolaire Louis BUTON - Demande de subvention au titre de l'aide « aux bâtiments scolaires » du Département de la Vendée
 4. Projet de l'ilot 15 rue de l'Hôtel de Ville – Demande de subvention au titre de l'aide « Logement et aménagement des communes » du Département de la Vendée
 5. Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Opération façades
 6. Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Rénovation énergétique
 7. Convention tripartite SyDEV n° 2023.ECL.0875 - Affaire L.P4.003.21.001 travaux neufs éclairage Lotissement le Grand Chêne – Approbation et autorisation de signature
 8. Lotissement l'Essart – Demande de transfert des voies et des équipements communs dans le domaine public
- V. Liste des décisions du maire du 06/07/2023 au 06/09/2023, en application des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Céline GUILLONNEAU est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2023

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune suite à son approbation.

III. PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

1- COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Informations des derniers travaux urbains enregistrés sur la ville : réglementation temporaire de circulation :

- Route du Poiré (46 à 64) : Alternat du 11/09/2023 au 22/09/2023 - Modification branchement ENEDIS - 154ACT
- Rue des Erondes : Circulation alternée du 30/08/2023 au 15/09/2023 - Travaux ENEDIS - 167ACT
- Rue de la Charpenterie (51 à 61) : Circulation alternée du 11/09/2023 au 22/09/2023 - Travaux reprise d'enrobé - 171ACT
- Rue de la Charpenterie : Alternat du 08/08/2023 au 22/09/2023 - Travaux sur réseau eau potable - 173ACT
- Route du Poiré (80 à 88) : Alternat feux du 28/07/2023 au 29/09/2023 - Réparation câble basse tension (durée réelle 8 jours) - 174ACT
- Rue des Jardins / La Renaudière : Alternat du 04/09/2023 au 29/09/2023 - Travaux réseau eau potable - 177ACT
- Rue des Ganneries : Alternat du 04/09/2023 au 06/10/2023 (durée réelle 1 jour) - Travaux réseau EP - 185ACT
- Rue des Judices : Alternat du 04/09/2023 au 06/10/2023 (durée réelle 1 jour) - Travaux réseau EP - 186ACT

AGENDA

- **Lundi 2 octobre 2023 à 19h00** : réunion du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme.

2- COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

Retour sur les manifestations d'été

- **Mardynamiques**

3 soirées d'animation qui ont été bien suivies par le public et en particulier par les familles.

- **Soirée du 13 juillet**

Très belle affluence pour cette soirée. La soirée idéale pour tous : animation pour les enfants, de la musique pour tous, la convivialité et un superbe feu d'artifice.

- **Le marché des Arts et du Goût**

Le temps très incertain a dissuadé à la fois certains exposants et les visiteurs mais la soirée a pu se dérouler avec un public présent ravi.

Monsieur le Maire souligne la réussite des belles soirées « Mardynamiques » et le 13 juillet. Madame Françoise MORNET se dit également très satisfaite de la soirée du 13 juillet. Pour le Marché des Arts et du Goût, c'était un peu plus difficile à cause de la météo. Il y a eu des modifications du plan du marché, et des désistements de quelques exposants. La fréquentation a été un peu plus faible que les autres années même si c'est difficile à quantifier. Pour Monsieur le Maire, les exposants qui étaient là ont estimé que c'était une belle soirée. Madame Françoise MORNET conclue par le fait que c'était un bel été.

☐ Projets culturels en préparation

- **Vendredi 29 septembre**

Soirée festive des 5 ans du cinéma Cin'étoile préparée par l'association CINE AIZENAY.
Concert avec le groupe « Swingin'affair » et la présence exceptionnelle de Pierre Richard.
Projet autour des bandes originales des films et anecdotes contées par Pierre Richard.

- **Samedi 21 octobre**

Remise des prix du concours d'écriture.
Médiathèque en soirée.

- **Jeudi 2 novembre**

Théâtre « le cercle de White Chapel » par le CHABARET, en partenariat avec l'association ZANZ'INAT, à 20H30 au Cin'étoile

- **18 novembre au 26 novembre**

Salon d'automne.

☐ Cin'étoile : dispositif « Place aux jeunes »

Depuis quelques années, la Ville d'Aizenay organise pendant les petites vacances scolaires des séances à destination des enfants des écoles primaires d'Aizenay. Ce dispositif, dénommé « Séance mairie », permet aux enfants d'avoir une entrée au Cin'étoile pour une séance au prix d'un euro seulement, la commune prenant en charge les 3 € restant par entrée dans le cadre de ce dispositif.

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public avec l'association CINE AIZENAY, qui a débuté le 1^{er} septembre dernier, il a été convenu de créer un nouveau dispositif dénommé « Place aux jeunes ». Ce dernier fonctionne de la même manière que le dispositif « Séance mairie », mais concerne uniquement les agésinates âgés de 12 à 14 ans. Une carte d'abonnement d'un coût de 2 € par jeune a été créée. Elle permet à chaque jeune intéressé par ce dispositif de créditer sa carte d'abonnement de 3 places au prix de 3 € (soit 1 € par place). La commune prend en charge 3 € par place utilisée dans le cadre des séances spécifiques « Place aux jeunes » organisées par l'association CINE AIZENAY.

☐ AGENDA

- **Jeudi 28 septembre 2023 à 19h00** : réunion de la commission culturelle.

3- COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

☐ Point d'actualité mobilité – Communauté de Communes Vie et Boulogne

- **Aides Bonus Vélo**
 - 355 demandes depuis le début de l'année dont 310 foyers ont reçu l'aide. (Les 45 autres correspondent à des doublons pour des foyers ayant déjà reçu l'aide ou des dossiers incomplets) ;
 - Pour mémoire, 675 foyers ont perçu l'aide depuis le lancement en octobre 2021 ;
 - Au 31 août : 57 868 € d'aides versées depuis le début de l'année sur l'enveloppe budgétaire de 75 000 €, soit 187 € par personne en moyenne.
- **Service de prêt de vélo à assistance électrique (VAE) - A Vie'cyclette**
 - 91 personnes ont emprunté un vélo depuis le début de l'année (rappel 44 personnes en 2022 ; flotte actuelle = 26 VAE +2 VAE cargo) ;
 - VAE cargo demandés et très appréciés : 22 demandes depuis juin.
- **Installation stationnements vélos sécurisés**
 - Installation de nouveaux box dans les communes :
 - Aizenay (3 à l'Office du Tourisme, 2 à la piscine),
 - Bellevigny (1 box aire de covoiturage de Saligny),
 - Les Lucs-sur-Boulogne (1 box place du Sénéchal),
 - Le Poiré-sur-Vie (1 box sur la place du Marché, 1 box sur l'aire de covoiturage de la Gendronnière).
 - 2 autres box prévus en fin d'année : 1 à Aizenay et 1 au Poiré-sur-Vie
 - Au total fin 2023 : 16 box seront installés sur le territoire
- **Seniors au guidon**
 - Prochaine action aux vacances scolaires du printemps 2024 (communes envisagées Aizenay et Saint-Denis la Chevasse).

☐ Plateforme de covoiturage – Communauté de Communes Vie et Boulogne

- **Contrat signé avec KAROS**
 - Durée 2 ans à compter du 26/07/2023. Réunion de lancement avec les services Economie et Communication le 27/07/2023.
 - Montants pour la première année :
 - 2 000 € HT (mise à disposition et paramétrage de l'application)
 - 8 000 € HT (accompagnement de KAROS pour promouvoir le service du covoiturage sur le territoire, y compris conception de supports de communication)
 - 600 € HT par jour d'animation (déclenchement par bon de commande 1 mois avant la date souhaitée), 3 jours déjà commandés pour les RDV pour le Climat.
 - Total 1^{ère} année : 16 000 € HT maximum (avec 10 jours d'animations)
 - Montant minimum sur 2 ans : 20 800 € HT
Montant maximum sur 2 ans : 34 000 € HT
 - Subventions Région et Etat (Fonds vert). Soit un autofinancement de la CCVB de 25 % environ.

☐ Les rendez-vous pour le climat – Communauté de Communes Vie et Boulogne

En'Vie d'agir pour ma planète !

Les Rendez-vous pour le climat reviennent pour la 3^{ème} édition, du 22 septembre au 8 octobre 2023. Cette année, la mobilité, l'énergie, le climat et les déchets sont plus particulièrement mis à l'honneur.



La Communauté de communes vous invite à relever un nouveau défi En'Vie d'agir pour ma planète! Changer nos habitudes de déplacement, tester la marche, le vélo, le covoiturage, les transports en commun pour des trajets du quotidien que l'on fait d'habitude en voiture individuelle... C'est l'un des gestes les plus efficaces pour participer à la lutte contre le changement climatique !

Que vous participiez à ce défi ou à une animation, un brassard fluorescent En'Vie d'agir pour ma planète vous sera remis, c'est un accessoire de sécurité utile pour se déplacer autrement, et un moyen d'afficher votre engagement. L'implication de tous est nécessaire pour atteindre nos objectifs et limiter le changement climatique dont les effets se font de plus en plus ressentir.

Plus d'informations : <https://www.vie-et-boulogne.fr/vivre-ici/environnement/les-rendez-vous-pour-le-climat/>

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a une conférence avec le GIEC, salle de la Martelle au Poiré-sur-Vie jeudi 28 septembre à 20H00.

4- COMMISSION SPORT

Le comité consultatif sport a fait sa rentrée le 31 août afin de préparer les actions de la saison et définir l'agenda des sports.

Le jeudi 7 septembre, les associations sportives ont été invitées à une réunion d'information en mairie pour présenter les services, l'accompagnement de la ville, les règles d'utilisation des équipements sportifs municipaux puis pour définir en concertation l'agenda d'occupation des salles de sports durant les week-ends.

Le samedi 7 septembre, de nombreuses associations sportives ont participé aux portes ouvertes, un événement piloté par la ville.

Pour cette rentrée nous proposons un nouveau service Aizenay Multisport orienté vers les 4 et 5 ans et les adultes dont l'objectif est de permettre la pratique de différentes activités sportives sur la saison.

Ce service semble répondre à une forte demande.

☐ AGENDA

- **Samedi 30 septembre au samedi 7 octobre 2023** : Parcours de la Joséphine.
- **Lundi 27 novembre au dimanche 3 décembre 2023** : Semaine de l'accessibilité.
- **Mercredi 18 octobre 2023** : réunion du Comité Consultatif Sport.
- **Mercredi 15 novembre 2023** : réunion du Comité Consultatif Sport.
- **Mercredi 13 décembre 2023** : réunion du Comité Consultatif Sport.

5- COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATION

□ Enfance (3 / 12 ans)

- **Accueil de loisirs de l'été**
 - 8 semaines d'ouverture en juillet et août 2023
 - 14 agents d'animation et 2 agents en direction d'accueil
 - Nombre de saisonniers (en Contrat d'Engagement Educatif – CEE) : 13 jeunes sur les deux mois
 - Stagiaires en convention BAFA avec la municipalité : 4 jeunes
 - Comme pour les années passées, forte fréquentation sur les 3 semaines de juillet (avec des pics de fréquentation à plus de 120 enfants par journée). Faible fréquentation durant les 2 semaines du cœur du mois d'Août (entre 18 et 50 enfants par journée)
 - Sorties pédagogiques : 1 sortie par semaine et groupe d'âge (-de 6 ans et + de 6 ans) sur le thème de « La croisière s'amuse ».

- **Séjours**
 - 3 séjours organisés
 - Séjour Equitation : 23 places
 - Séjour « Face à la mer » : 24 places
 - Séjour « accrobranche » : 19 places
 - Partenariat avec la Ligue de l'enseignement (FOL85) pour l'envoi de 11 enfants d'Aizenay en colos apprenantes (1 séjour en juillet et 1 séjour en août) dans le cadre de ce dispositif financé par l'Etat.

- **Rentrée scolaire 2023/2024**
 - **Conseil Municipal des Enfants (CME)**
 - Vendredi 15 septembre : présentation du projet dans les écoles
 - Vendredi 13 octobre : Elections
 - Assemblée Plénière d'ouverture : Vendredi 21 octobre
 - **Passeport du civisme**
 - Jeudi 28 septembre : Signature de la charte du Passeport du civisme avec Monsieur le Maire et Monsieur Maxence de Ruggy (Président de l'association du Passeport du Civisme). Distribution ce jour-là du Passeport du Civisme à environ 150 enfants du CM2.

Madame Isabelle GUÉRINEAU informe du travail en transversalité avec les écoles, la protection civile, les élus, les services.

Monsieur Roland URBANEK précise que la 1^{ère} date c'est le 11 novembre. Les enfants ont des actions dans différentes thématiques : pour le devoir de mémoire (intervention en classe et reconstitution d'une cérémonie commémorative et une participation en famille soit le 8 mai soit le 11 novembre), prendre soin de ses aînés (réalisation d'une carte postale pendant les vacances pour un résident de l'EHPAD ou des Saisonnières), protéger et porter secours (participer avec sa classe à une formation sur les gestes qui sauvent avec l'antenne de la protection civile d'Aizenay), agir pour son environnement (opération Aiz'net avec le ramassage des déchets dans la rue), favoriser l'entraide et la solidarité (participer avec sa classe à un atelier sportif solidaire et au Téléthon 2023), découvrir le patrimoine local (participation à un escape game proposé par le Ville d'Aizenay). L'escape game sera la dernière journée au mois de juin. Ce sera l'occasion à la fin de cette journée de remettre les médailles du Passeport du civisme.

Isabelle GUÉRINEAU signale que la moitié des actions est individuelle et l'autre moitié est collective pour que les enfants participent tous.

Monsieur le Maire précise que l'idée est de les inciter à participer à un certain nombre d'actions collectives mais également individuelles.

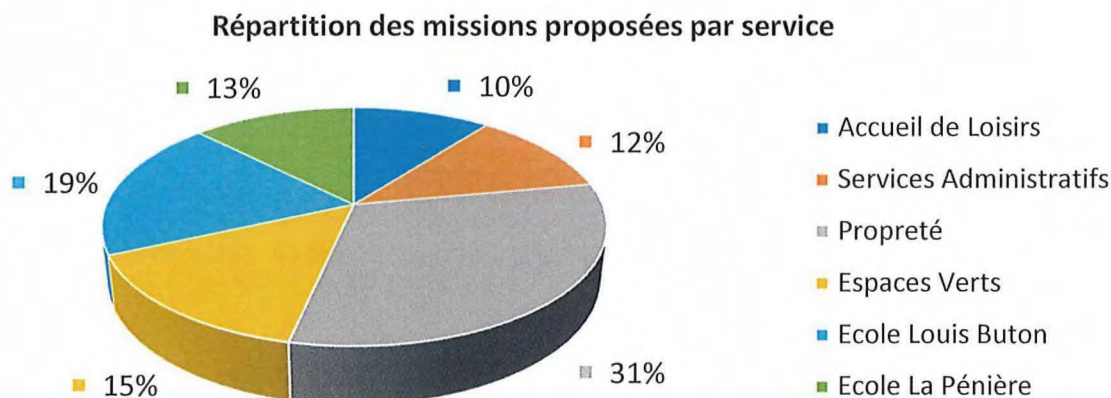
Des ambassadeurs sont chargés de vérifier l'ensemble des actions. Il y a également des jeux comme la consommation d'eau dans la maison, l'arbre généalogique. C'est assez didactique pour inciter les enfants à faire.

Isabelle GUERINEAU précise que d'une année sur l'autre quelques actions seront amenées à changer. Elle demande aux élus présents de ne pas hésiter à faire part de leurs idées s'ils en ont. Les enseignants ont donné également quelques idées.

Monsieur le Maire ajoute que c'est une belle opération qui se met en route après le dispositif Argent de poche.

☐ Jeunesse

- **Accueil Antenne Jeunesse (11 / 17 ans)**
 - 84 jeunes différents au total ont fréquenté l'Antenne Jeunesse sur les deux mois.
 - Beaucoup de nouveaux jeunes (11-12 ans) sont arrivés en début d'été
 - De nombreuses activités se sont déroulées comme :
 - Des sorties (Futuroscope, Piquet, plage, équitation...);
 - La tenue des stands maquillage et photo sur les événements municipaux (feu du 13 juillet, fête foraine, Marché des Arts et du Gout...);
 - Des soirées (pyjama à la ludothèque, blind test, repas Fajitas...);
 - Des ateliers créatifs (bijoux, création d'un album photo pop-up, customisation de vêtements...);
 - Des activités sportives en lien avec coordinatrice sportive de la Ville d'Aizenay (Kinball, futsal...).
- **Dispositif argent de poche été 2023 :**
 - 38 jeunes engagés sur l'été ; 21 garçons et 17 filles
 - Des jeunes âgés entre 16 ans (26 adolescents) et 17 ans (12) et habitants à Aizenay.
 - 181 missions ont été effectuées (une mission est égale à un temps de 3 heures)
 - Tous les services municipaux sont engagés dans cette action :



6- COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE

- **Marché du dimanche matin :**
 - Arrivée de Clara pour la vente de fromage de brebis avec une présence tous les 15 jours.
 - Océane VRIGNAUD prolonge sa présence, tous les dimanches matin, jusqu'à la fin de l'année. Elle propose des produits espagnols.

- **Foire du lundi :**

- Arrivée de Patricia SULMON avec la vente de sous-vêtements, chaussettes, maquillage et bijoux. Elle est présente les 2 lundis du mois.
- Arrivé de Cédric BOYER, artisan vannier qui propose des paniers, petit mobilier. Il sera présent un lundi tous les mois et demi.

☐ **AGENDA**

- **Samedi 16 septembre 2023** : Aizenay Ensemble organise sa foire commerciale, braderie et vide-greniers.

Diffusion très prochainement d'un magazine sur Aizenay, ses commerçants, ses entreprises. C'est un partenariat avec l'agence de communication MOK.

7- DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ **AGENDA**

Samedi 15 septembre : Journées Européennes du Patrimoine au Parc des Engoulevents.

Monsieur le Maire revient sur la commémoration du 11 août qui a été une très belle célébration. Plus de 600 personnes présentes, 65 porte-drapeaux. Malheureusement avec les conditions météorologiques, il n'y a pas pu avoir le drapeau avec le parachutiste. On n'a pas pu simuler avec le petit avion, le parachutage d'armes. Monsieur le maire indique que des gens l'interpellent dans la rue pour lui dire que c'était un très bel évènement.

8- COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

☐ **AGENDA**

Vendredi 15 septembre : organisation des 20 ans des Hauts de la Chevrie.

Delphine ROBIN souligne la mobilisation de l'équipe d'animation qui a accueilli dans un des camps de l'été, une jeune fille en situation de handicap. Les agents se sont extrêmement mobilisés pour lui permettre cet accueil. Cela n'a pas été simple en termes de mobilisation mais tout le monde s'y est mis. Elle a rencontré ce week-end la maman qui l'a remercié ainsi que toute l'équipe d'animation mobilisée pour l'intégrer de manière très inclusive dans ce camp avec des enfants de son âge.

9- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

La rentrée s'est très bien passée. Il n'y a pas eu beaucoup de pleurs. Les services avaient drôlement bien préparé cette rentrée. Monsieur Serge ADELÉE précise que sont 26 agents qui gravitent autour du scolaire et périscolaire.

Evolution des effectifs :

- ✓ Légère hausse en maternelle et élémentaire publics. Il va peut-être y avoir une ouverture de classe à la Pénrière. On aura la réponse jeudi.
- ✓ Stabilité au niveau de l'école privée.
- ✓ Légère diminution au niveau des collèges.
- ✓ Le lycée compte 270 élèves en seconde et première
- ✓ 2558 élèves scolarisés cette année sur la Commune

Arrivée d'une nouvelle directrice à l'école élémentaire Louis Buton : Madame Marlène DIOUDONNAT.

IV. DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service de la Direction Générale

1 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

En application de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Franck ROY n'a pas pris part ni au débat ni au vote.

Monsieur Serge ADELÉE rappelle que l'article 208 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Cette mission de conseil vise à sensibiliser les élus et contribue à prévenir les risques auxquels ils s'exposent ou exposent leur collectivité.

Monsieur le Maire informe qu'il appartient à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Elles peuvent être, selon les cas, assurées par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- Un collège, composé de personnes répondant aux conditions ci-dessus. Celui-ci adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement. (Article R 1111-1-A du CGCT).

Ainsi, il peut s'agir d'une ou plusieurs personnes. Elles ne doivent pas exercer un mandat d'élu local au sein des collectivités dans lesquelles elles seront désignées. A défaut, le ou les référents ne doivent plus exercer de mandat depuis au moins trois ans et ne doivent pas être agent de la collectivité, ni être en conflit d'intérêt avec elle.

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) a pris contact avec certains partenaires institutionnels pour établir une liste de personnes qualifiées que les collectivités peuvent désigner.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

VU la liste proposée par l'AMPCV mise à jour régulièrement,

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV,

dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste, à savoir :

- **Monsieur Jean-François MOLLA**
Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes.
- **Monsieur Bertrand FAURE**
Professeur de droit public à la faculté et responsable du master « collectivités territoriales »
- **Monsieur Bruno LORFEUVRE**
Administrateur des Finances Publiques adjoint

Uniquement en formation collégiale

- **Monsieur Bernard MADELAINE**
Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes
- Décide que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat.
 - Fixe les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
 - La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
 - L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité.
 - Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
 - La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.
 - Décide que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes :
 - Dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande
 - Par écrit
 - Décide que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants : salle de travail.
 - Fixe les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :
 - 80 euros par personne et par dossier,
 - 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée,
 - 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.
 - Décide que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement, sur justificatifs, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.
 - Décide que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

2 – Délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel - Espace Villeneuve – modifications tarifaires

En application de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marc COUTON n'a pas pris part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°13 en date du 11 juillet 2023, le conseil municipal a approuvé l'attribution de la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel - Espace Villeneuve à l'Association Ciné Aizenay, et, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ladite convention a été signée le 27 juillet 2023. Elle a débuté le 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 août 2028.

Les tarifs fixés par la convention et repris dans la délibération du conseil municipal du 11 juillet 2023 doivent faire l'objet de deux modifications.

Premièrement, par courrier en date du 28 juillet 2023, le délégataire a informé la commune de son souhait d'organiser un événement spécial le 29 septembre 2023 au Cin'étoile pour célébrer le 5^{ème} anniversaire de la création de ce bâtiment. Pour l'occasion, le délégataire fait venir le groupe « Pierre Richard & Swingin'affair quartet » et demande pour cet événement l'instauration d'un tarif unique de 20 € par personne pour assister à ce spectacle.

Madame Françoise MORNET précise que la Commune a déjà eu l'honneur d'accueillir le fils de Pierre RICHARD lors du dernier festival de jazz dans une autre formation. Ce sont d'excellents musiciens. Ils ont travaillé leur projet autour de bandes originales de différents films et Pierre RICHARD va se greffer sur ça pour raconter sa vie d'acteur. Ce sera sans aucun doute une belle soirée.

Deuxièmement, dans le cadre du dispositif « Place aux jeunes » il est nécessaire de revenir sur les bénéficiaires de ce dispositif. La délibération du 11 juillet 2023 prévoyait que ce dispositif concernerait « les agésinates âgés de 12 à 14 ans ou collégiens d'Aizenay », il convient de préciser que ce dispositif n'est accessible qu'aux agésinates âgés de 12 à 14 ans étant donné que la commune d'Aizenay prend en charge financièrement 3 € par place utilisée dans le cadre de ce dispositif.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura un choix entre deux films à chaque vacances (Toussaint, février et Pâques). Les jeunes choisiront la séance qu'ils souhaitent. On avait déjà le dispositif de la séance à 1 euro pour les jeunes avant 12 ans. A partir de 15 ans, il y a le Pass Culture. On avait cette tranche d'âge qui n'avait rien. Cela va permettre à nos jeunes pendant 3 ans d'accéder aussi au cinéma à hauteur de 1 euro. La communication va se mettre en place sur les réseaux ainsi qu'une action dans les deux collèges. La Journal du Pays Yonnais et Ouest France ont prévu de publier un article dès demain pour Ouest France et dès jeudi pour le Journal du Pays Yonnais. Le cinéma met en place un dispositif d'inscription.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal du 11 juillet 2023 portant approbation et autorisation de signature de la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel - Espace Villeneuve,

Vu la convention de délégation de service public signée le 27 juillet 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer le nouveau tarif unique de 20 € par personne pour assister au spectacle du groupe « Pierre Richard & Swingin'affair quartet » lors de l'événement célébrant le 5^{ème} anniversaire du Cin'étoile organisé par le délégataire l'association Ciné Aizenay le 29 septembre 2023.

- De modifier les bénéficiaires du tarif du dispositif « Place aux jeunes » en supprimant la possibilité pour les collégiens d'Aizenay d'accéder à ce tarif préférentiel qui reste disponible seulement pour les agésinates âgés de 12 à 14 ans.

- Dit que les tarifs de la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel - Espace Villeneuve sont donc les suivants :

Intitulés des tarifs		Applicables à compter du 01/09/2023	Applicables à compter du 01/01/2024
Tarif plein		7,10 €	7,20 €
Tarif réduit			
Sur présentation d'un justificatif	Pour les -18 ans	5,30 €	5,40 €
	Pour les étudiants		
	Pour les +60 ans		
	Du lundi au vendredi excepté les jours fériés		
	Demandeur d'emploi		
Personne en situation de handicap			
Pour la séance du lundi soir			
Un dimanche matin par mois			
Certains événements spéciaux			
Tarif « Ma première séance » et programme court (-1h00)		3,50 €	3,60 €
Tarif « Place aux jeunes » Achat d'une carte rechargeable comprenant 3 places valable 12 mois. La création de la carte vaut 2 € (payé une fois à la création) soit les 3 places à 3 €. Dispositif réservé aux agésinates âgés de 12 à 14 ans. (3 € par entrée utilisée seront pris en charge par la commune d'Aizenay)		5,00 € (3 € la recharge de 3 places)	5,00 € (3 € la recharge de 3 places)
Tarif -14 ans Sur présentation d'un justificatif		4,00 €	4,10 €
Carte d'abonnement de 6 places Valables 12 mois, paiement unique		35,00 €	35,00 €
Comité d'entreprise		6,00 €	6,10 €
Tarif groupe (+ de 10)		6,00 €	6,10 €

Tarif séance mairie Uniquement pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps (pour les enfants des écoles primaires d'Aizenay. Prise en charge par la commune d'Aizenay de 3 € par entrée).		4,00 € (1 € uniquement à la charge de l'utilisateur)	4,10 € (1,10 € uniquement à la charge de l'utilisateur)
Tarif école et cinéma Dispositif national		2,80 €	2,80 €
Tarif collège et cinéma Dispositif national			
Tarif lycée / apprentis et cinéma Dispositif national		3,00 €	3,00 €
Tarif école, centre de loisirs, collège, lycée et apprentis Hors dispositif national		3,60 €	3,60 €
Tarif CCAS, EHPAD et des événements en lien avec les collectivités		5,30 €	5,40 €
Tarif pour les accompagnants Des séances scolaires, centre de loisirs, EHPAD		0 €	0 €
Tarif pour les bénévoles du délégataire Ciné Aizenay assurant l'exploitation du cinéma (dans la limite de 25 entrées par bénévoles par an de septembre à septembre)		0 €	0 €
Supplément séance 3D		2,00 €	2,00 €
Soirée à thème (Diffusion de 2 films)	Tarif plein	12,00 €	12,40 €
	Tarif réduit	9,00 €	9,20 €
Festival « Des Rires aux Larmes »	Tarif plein	6,00 €	6,10 €
	Tarif réduit Moins de 18 ans, étudiants, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi	4,50 €	4,60 €
	Pass 5 places tarif plein	25,00 €	25,00 €
	Pass 5 places tarif réduit	20,00 €	20,00 €
	Application des tarifs habituels pour les moins de 14 ans, programme court, comité d'entreprise		
5^{ème} anniversaire du Cin'étoile organisé le vendredi 29 septembre : spectacle du groupe « Pierre Richard & Swingin'affair quartet ». Tarif unique par personne			20 €

Le délégataire accepte les ciné-chèques, les chèques cinéma universel (Entraide) et les pass Culture. Par ailleurs, il est rappelé que le cinéma est amené à encaisser des recettes spécifiques liées à des événements ponctuels, dont la tarification est fixée au niveau national par le Centre National de la Cinématographie (CNC) : fête du cinéma, fête du printemps, etc... et dont la liste et les contenus ne sont connus qu'en cours d'année.

VOTE :

OUI : 25

NON :

ABSTENTION :

Mission Petite Ville de Demain

3 – Etude comparative de reconstruction du Groupe Scolaire Louis BUTON - Demande de subvention au titre de l'aide « aux bâtiments scolaires » du Département de la Vendée

Monsieur Serge ADELÉE rappelle que le groupe scolaire Louis Buton accueille chaque année environ 390 élèves par an depuis 2004. Le bâtiment nécessite de multiples travaux notamment du fait de sa consommation énergétique très élevée.

Une première étude a été lancée en 2018 pour connaître la faisabilité technique et financière d'une réhabilitation énergétique, fonctionnelle et accessibilité du bâtiment. Suite à un concours, le maître d'œuvre a conduit des études qui ont abouti à deux consultations pour l'attribution des marchés publics de travaux. Or, les années 2021 et 2022, souffraient d'un contexte économique inflationniste exceptionnel dû à la crise du COVID, c'est pourquoi aucune de ces deux consultations n'a pu aboutir, le montant prévisionnel des travaux étant supérieures aux estimations financières du maître d'œuvre.

Afin de poursuivre le projet, la Ville d'Aizenay a engagé en avril 2023 une étude comparative avec une reconstruction du groupe scolaire Louis Buton. L'Agence de services aux collectivités locales de Vendée a été missionnée pour réaliser cette étude.

Le montant global de cette étude est de 20 000,00 € HT. Il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Vendée selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Mission relative à la réalisation d'une étude de faisabilité	13 200,00 €	Département de la Vendée	10 000,00 €
Mission relative à la réalisation du programme	6 800,00 €	Commune d'Aizenay	10 000,00 €
Total	20 000,00 €	Total	20 000,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Mission relative à la réalisation d'une étude de faisabilité	13 200,00 €	Département de la Vendée	10 000,00 €
Mission relative à la réalisation du programme	6 800,00 €	Commune d'Aizenay	10 000,00 €
Total	20 000,00 €	Total	20 000,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour le financement de l'étude comparative de reconstruction du groupe scolaire Louis Buton.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Mission Petite Ville de Demain

4 – Projet de l’ilot 15 rue de l’Hôtel de Ville – Demande de subvention au titre de l’aide « Logement et aménagement des communes » du Département de la Vendée

Monsieur le Maire rappelle que la Ville d’Aizenay est engagée depuis de nombreuses années dans la redynamisation de son cœur de ville, avec la mise en place de plusieurs projets de renouvellement urbain. Cet engagement s’est traduit dans la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant convention d’Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) signée le 28 avril 2022.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ce dispositif, la commune a inscrit le projet de l’ilot 15 rue de l’Hôtel de Ville au programme Petites Villes de Demain. Aizenay a sollicité METROPOLYS pour y étudier la réalisation d’un programme mixte commerce-logement sur la place de la Mutualité.

METROPOLYS souhaite proposer un prix de vente et de location maîtrisé respectivement pour le logement et le commerce créés. Face à l’augmentation des coûts cumulés avec les travaux nécessaires de désamiantage et de démolition importants, cet objectif de maîtrise des prix n’est possible sans un appui financier.

Selon ces éléments, METROPOLYS sollicite une aide financière du Conseil Départemental de la Vendée au titre du programme d’aides financières « Logement et aménagement des communes ». Le Département dispose d’une enveloppe par commune. La sollicitation de cette subvention nécessite l’accord de la Commune.

Il est proposé de solliciter une aide financière du Conseil Départemental de la Vendée à destination de METROPOLYS selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Dépenses prévisionnelles (Démolition- reconstruction)	603 596,00 €	Valeur de la vente du commerce	214 596,00 €
		Vente du logement	189 000,00 €
		Apport foncier de la commune	46 100,00 €
		Subvention Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)	110 000,00 €
		Subvention CD85 <i>Dont études</i> <i>Dont travaux commerces</i>	43 900,00 € 15 000,00 € 28 900,00 €
Total	603 596,00 €	Total	603 596,00 €

Monsieur le Maire précise que la démolition devrait intervenir prochainement.

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Dépenses prévisionnelles (Démolition- reconstruction)	603 596,00 €	Valeur de la vente du commerce	214 596,00 €
		Vente du logement	189 000,00 €
		Apport foncier de la commune	46 100,00 €
		Subvention Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)	110 000,00 €
		Subvention CD85 <i>Dont études</i> <i>Dont travaux commerces</i>	43 900,00 € 15 000,00 € 28 900,00 €
Total	603 596,00 €	Total	603 596,00 €

- Donne son accord à METROPOLYS pour solliciter une aide financière de 43 900 € auprès du Département de la Vendée.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Département de la Vendée et METROPOLYS qui interviendra pour le versement de la subvention.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : **OUI : 26** **NON :** **ABSTENTION :**

Service Urbanisme-Aménagement

5 – Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Opération façades

Monsieur Christophe GUILLET explique que l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) permet de soutenir et d'accompagner les particuliers dans la rénovation de leur habitat par des aides financières spécifiques de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), du Conseil Départemental de la Vendée et de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Cet accompagnement financier vise les travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au handicap ou à la vieillesse et à la rénovation des logements indignes ou très dégradés.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que la Ville d'Aizenay a porté entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2021, une OPAH-RU sur le quartier Planty-Gobin. Le périmètre d'intervention s'étendait sur une surface de 2,5 hectares et comprenait 58 logements. Afin de renforcer cet accompagnement, la Ville d'Aizenay a mis en place une aide spécifique pour le renouvellement des façades et des clôtures. Le bilan final de cette OPAH-RU s'est montré concluant et encourageant pour le renouvellement de cette opération sur un secteur plus étendu.

Dans ce cadre, la Ville d'Aizenay a souhaité renouveler la mise en place d'une OPAH-RU sur un secteur de 12 hectares dans le cœur de ville d'Aizenay. Monsieur le Maire rappelle que le principe du renouvellement d'une OPAH-RU a été validé au conseil municipal du 29 mars 2022 par la

délibération n°11 dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire du programme Petites Villes de Demain.

La Ville d'Aizenay s'engage également à renouveler l'aide complémentaire pour les façades et/ou les clôtures à hauteur de 40% du coût total des travaux plafonné à 2 500 € par logement sur le secteur délimité du cœur de ville.

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire communal, la Ville d'Aizenay versera une aide complémentaire à l'ANAH pour les travaux de rénovation énergétique à hauteur de 250 € par logement.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la Communauté de Commune Vie et Boulogne et le Conseil Départemental (délégués des aides ANAH) fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU. La convention d'opération a été signée le 16 février 2023 pour une durée allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 258 logements occupés par leur propriétaire, 42 logements indignes et très dégradés et 9 logements inclus dans des copropriétés.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 4 371 253,00 € (tous partenaires confondus) pour les 3 ans de l'opération.

En parallèle aux aides apportées par l'ANAH et le Conseil Départemental de la Vendée, la Commune d'Aizenay a décidé de s'engager pour l'ensemble des logements situés au sein du périmètre :

- À la mise en place d'une opération Façades et Clôtures ;
- À promouvoir et financer en partie la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux visant à améliorer l'isolation thermique.

Les objectifs quantitatifs visent 33 propriétaires occupants et 21 logements locatifs sur la durée de la convention. Cette aide complémentaire est plafonnée à la somme votée chaque année au budget.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, deux dossiers de demande de propriétaires souhaitant réaliser des travaux de façade sont désormais complets.

Il rappelle que ces aides sont principalement communales et qu'il convient au Conseil Municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente les dossiers de demande d'aides aux travaux de façades :

Demandeur	Adresse du Projet	Nb de primes	Montant total des devis	Aide plafonnée à :	Montant subvention commune d'Aizenay (40%)
Copropriété les halles	4 place des Halles et 29 bis rue maréchal Foch 85190 AIZENAY	6	11 185,52 €	2 500,00 € par logements	4 474,21 €
Résidence saint Exupéry	Rue Saint Exupéry 85190 AIZENAY	36	60 682,64 €	2 500,00 € par logement	24 037,55 €
	TOTAL	42	71 868,16 €		28 511,76 €

Monsieur Christophe GUILLET précise que le paiement ne pourra être effectué que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une réunion dans le cadre de cet OPAH-RU vendredi matin dernier avec les services. Les artisans du secteur, agésinates et Vie et Boulogne étaient conviés pour rappeler et expliquer toutes les primes qu'il peut y avoir dans le cadre de travaux de rénovation énergétique et sur les logements vacants comme l'opération façade, les clôtures et l'accessibilité. Une quinzaine d'entreprises étaient présentes de 8h00 à 10H00. On a d'abord fait une rencontre à la salle Georges Hillairiteau avec la Communauté de Communes et les services de la Mairie avec notre chargé de mission Petite Ville de Demain. Ensuite on est allé sur le terrain. On a détaillé les aides et comment ces aides peuvent permettre à un certain nombre de projets de voir le jour. On a vu des projets de rénovation énergétique et de rénovation de l'habitat. La plupart sont subventionnés en moyenne à hauteur de 40% et certains peuvent monter jusqu'à 70% de subvention. C'est vraiment très intéressant. Cela permet à des propriétaires de déclencher leur projet. Il y a l'aide de la Ville, de la Communauté de communes mais il peut y avoir aussi celle du Département et de l'ANAH (agence nationale d'amélioration de l'habitat).

Pour la résidence Saint-Exupéry, il est certain que si on n'avait pas fait cette opération d'aide à la rénovation de façade, on n'aurait certainement pas eu de propriétaires qui se seraient lancés dans une opération à plus de 60 000 € non subventionnés. Dans le cas présent, c'est subventionné à hauteur de 25 000 € sur 60 000 € de travaux. Ce n'est pas anodin.

C'est un des objectifs de l'OPAH-RU, qui est d'accompagner l'amélioration du cadre de vie. Comme on l'a vu dans le secteur Planty-Gobin : logements vacants réhabilités, façades rénovées.

Monsieur Christophe GUILLET ajoute qu'il y avait 58 logements dans l'ancienne OPAH. Dans cette opération, il a été identifié 258 logements, dont 42 logement indignes et 9 logements très dégradés. Il est estimé 4 millions de travaux possibles sur 3 ans.

Monsieur le Maire précise que quand on fait la somme des aides versées dans le cadre de l'ancienne OPAH, on considère que 1 euro de subvention génère 6 à 7 euros de travaux. Ce sont des petits déclics qui se créent. La résidence Saint-Exupéry a à peu près 20 ans. Cela justifie de faire un ravalement de façade. Monsieur le Maire souligne que cela fait souvent boule de neige. Quand un voisin voit la maison de son voisin bien refaite cela peut donner envie. On l'a vu pour Planty-Gobin.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022 validant le principe et le périmètre de l'OPAH-RU,

Vu la convention d'opération relative à l'OPAH-RU signée le 16 février 2023,

Considérant l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme du 28 août 2023,

Considérant la demande de subventions présentée ci-dessus,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les demandes de subvention ci-dessus présentées.

- Dit que les subventions seront versées uniquement si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 26

NON :

ABSTENTION :

6 – Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Rénovation énergétique

Monsieur Christophe GUILLET explique que l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) permet de soutenir et d'accompagner les particuliers dans la rénovation de leur habitat par des aides financières spécifiques de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), du Conseil Départemental de la Vendée et de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Cet accompagnement financier vise les travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au handicap ou à la vieillesse et à la rénovation des logements indignes ou très dégradés.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que la Ville d'Aizenay a porté entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2021, une OPAH-RU sur le quartier Planty-Gobin. Le périmètre d'intervention s'étendait sur une surface de 2,5 hectares et comprenait 58 logements. Afin de renforcer cet accompagnement, la Ville d'Aizenay a mis en place une aide spécifique pour le renouvellement des façades et des clôtures. Le bilan final de cette OPAH-RU s'est montré concluant et encourageant pour le renouvellement de cette opération sur un secteur plus étendu.

Dans ce cadre, la Ville d'Aizenay a souhaité renouveler la mise en place d'une OPAH-RU sur un secteur de 12 hectares dans le cœur de ville d'Aizenay. Monsieur le Maire rappelle que le principe du renouvellement d'une OPAH-RU a été validé au conseil municipal du 29 mars 2022 par la délibération n°11 dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire du programme Petites Villes de Demain.

La Ville d'Aizenay s'engage également à renouveler l'aide complémentaire pour les façades et/ou les clôtures à hauteur de 40% du coût total des travaux plafonné à 2 500 € par logement sur le secteur délimité du cœur de ville.

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire communal, la Ville d'Aizenay versera une aide complémentaire à l'ANAH pour les travaux de rénovation énergétique à hauteur de 250 € par logement.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la Communauté de Commune Vie et Boulogne et le Conseil Départemental (délégués des aides ANAH) fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU. La convention d'opération a été signée le 16 février 2023 pour une durée allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 258 logements occupés par leur propriétaire, 42 logements indignes et très dégradés et 9 logements inclus dans des copropriétés.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 4 371 253,00 € (tous partenaires confondus) pour les 3 ans de l'opération.

En parallèle aux aides apportées par l'ANAH et le Conseil Départemental de la Vendée, la Commune d'Aizenay a décidé de s'engager pour l'ensemble des logements situés au sein du périmètre :

- À la mise en place d'une opération Façades et Clôtures ;
- À promouvoir et financer en partie la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux visant à améliorer l'isolation thermique.

Les objectifs quantitatifs visent 33 propriétaires occupants et 21 logements locatifs sur la durée de la convention. Cette aide complémentaire est plafonnée à la somme votée chaque année au budget.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, un dossier de demande de propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique est désormais complet.

Il rappelle que ces aides sont principalement communales et qu'il convient au Conseil Municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente le dossier de demande d'aides aux travaux de rénovation énergétique :

Demandeur	Adresse du Projet	Nb de prime	Montant total des devis	Aide plafonnée à :	Montant subvention commune d'Aizenay
DANIEAU Jonas	5 rue Gobin 85190 AIZENAY	1	31 577,00 €	250,00 € par logement	250,00 €
	TOTAL	1	31 577,00 €		250,00 €

Monsieur Christophe GUILLET précise que le paiement ne pourra être effectué que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

Monsieur le Maire rappelle que parfois on parle rénovation urbaine et densification en centre-ville et dans le cas présent c'est l'ancien garage d'un artisan qui va devenir une maison d'habitation en plein cœur de ville. Il va pouvoir bénéficier d'un accompagnement. Il y aura d'autres aides. Monsieur Christophe GUILLET précise que le versement de la subvention a lieu quand les travaux sont réalisés.

Monsieur le Maire indique que les travaux sont réalisés par des artisans qui répondent à la réglementation RGE (*Reconnu Garant de l'Environnement*). C'était aussi l'objectif de la réunion de vendredi matin. Les artisans étaient satisfaits car il n'y avait pas que des artisans d'Aizenay et certains ne connaissaient pas et ils ont trouvé cela intéressant. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un guichet de l'habitat à la Communauté de communes qui est là pour renseigner toutes les personnes qui ont des questions en matière d'habitat et de rénovation énergétique, d'accessibilité et toutes les aides possibles avec un accompagnement pour déposer les demandes de subvention.

Nos services ici (service Urbanisme et Petite Ville de Demain) sont parfois la porte d'entrée. Cela marche très bien à la Communauté de communes. Les gens ont compris qu'il y avait un guichet unique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022 validant le principe et le périmètre de l'OPAH-RU,

Vu la convention d'opération relative à l'OPAH-RU signée le 16 février 2023,

Considérant l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme du 28 août 2023,

Considérant la demande de subventions présentée ci-dessus,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les demandes de subvention ci-dessus présentées.

- Dit que les subventions seront versées uniquement si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 26 NON : ABSTENTION :

Services Urbanisme-Aménagement

7 – Convention tripartite SyDEV n° 2023.ECL.0875 - Affaire L.P4.003.21.001 travaux neufs éclairage Lotissement le Grand Chêne – Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour la réalisation des travaux neufs d'éclairage du Lotissement le Grand Chêne.

Une convention de transfert des ouvrages a été conclue entre l'aménageur et la collectivité lors de l'instruction du permis d'aménager. La commune, sera à terme, propriétaire des ouvrages d'éclairage public.

Il s'agit d'une convention tripartite relative aux modalités techniques et financière de réalisation entre le SyDEV, la commune d'Aizenay et le lotisseur SAS CAMAT IMMO.

Le montant des travaux s'élève à 7 727 € HT, soit 9 272 € TTC. La totalité du financement des travaux sera prise en charge par le lotisseur, SAS CAMAT IMMO pour un montant de 7 727 € HT (9 272 € TTC). Aucune dépense n'incombe à la collectivité.

Le comité consultatif urbanisme et aménagement du 28 août 2023 a donné un avis favorable à cette convention,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avis favorable du comité consultatif urbanisme et aménagement en date du 28 août 2023,

Vu la nécessité de procéder aux travaux neufs d'éclairage public liés au lotissement le Grand Chêne,

Vu la proposition de la convention tripartite n° 2023.ECL.0875 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n° 2023.ECL.0875 - Affaire L.P4.003.21.001 - établie par le SyDEV permettant de réaliser les travaux neufs d'éclairage public au lotissement le Grand Chêne

- Dit que la totalité du financement des travaux sera prise en charge par le lotisseur, SAS CAMAT IMMO pour un montant de 7 727 € HT (9 272 € TTC).

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre SAS CAMAT IMMO ou toute autre personne s'y substituant, le SyDEV et la Commune.

VOTE : OUI : 26 NON : ABSTENTION :

Service Urbanisme – Aménagement

8 – Lotissement l'Essart – Demande de transfert des voies et des équipements communs dans le domaine public

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du lotissement l'Essart, les Consorts TRAINÉAU, ont demandé le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public.

Les services techniques se sont déplacés sur site le 13 juin 2023. Ils ont émis un avis technique positif. Les consorts TRAINÉAU se sont engagés à balayer la voirie avant l'acte de transfert.

Le comité consultatif urbanisme et aménagement du 26 juin 2023 a également émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert des voies et espaces communs du lotissement l'Essart, au regard de l'avis des services techniques et selon l'avis du comité consultatif urbanisme et aménagement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'avis technique positif émis par les services techniques en date du 13 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la comité consultatif urbanisme et aménagement en date du 26 juin 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert des voies et espaces communs du lotissement l'Essart dans le domaine public,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge du lotisseur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 26

NON :

ABSTENTION :

V. LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 06/07/2023 AU 06/09/2023

En application des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal par délibération du 25 mai 2020 :

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2023-097	Achat logiciel Etat civil et élection - LOGITUD (68200 Mulhouse) - Montant de 11 718,75 € HT (soit 14 014,45 € TTC)
2023-110	Convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement des voies annexes de la ZAD Nord - AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DE VENDEE (85000 LA ROCHE SUR YON) - Montant forfaitaire de 8 400 € HT (10 080 € TTC)
2023-111	Réparation salle du tir à l'arc - SARL JEREMY BARRILLIE (85190 AIZENAY) - pour un montant de 4 759,55 € HT soit 5 711,46 € TTC
2023-112	Réparation salle basket, gym et stade de foot - SARL JEREMY BARRILLIE (85190 AIZENAY) - pour un montant de 9 765,38 € HT soit 11 718,46 € TTC
2023-113	Cession de gré à gré véhicule à l'association France-Bénin-Vendée sans contrepartie financière
2023-114	Attribution et signature des marchés publics de fournitures de végétaux (2023PA04), accord-cadre à bons de commande à compter du 1 ^{er} août 2023 pour 1 an renouvelable 2 fois, avec un montant maximum annuel par lot réparti ainsi : - Lot n°1 : Arbres, fruitiers et jeunes plants - VEGETAL SERVICES (49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU) - pour un montant maximum annuel de commande de 16 000 € HT ; - Lot n°2 : Arbustes - CAJEV VEGETAL 85 (85000 LA ROCHE SUR YON) - pour un montant maximum annuel de commande de 8 500 € HT ; -Lot n°3 : Plantes vivaces et graminées - SARL BARRAULT HORTICULTURE (49170 LA POSSONNIERE) - pour un montant maximum annuel de commande de 8 000 € HT ; - Lot n°4 : Sapins et branchages - ABIES DECOR (89116 SEPEAUX) - pour un montant maximum annuel de commande de 11 000 € HT ; - Lot n°5 : Bulbes - BRAGEIRAC FLEURI (24100 BERGERAC) - pour un montant maximum annuel de commande de 8 500 € HT ; - Lot n°6 : Fournitures de tapis de fleurs annuelles et bisannuelles - SAS KABELIS (29610 PLOUIGNEAU) - pour un montant maximum annuel de commande de 19 000 € HT
2023-115	Nomination d'un mandataire pour la régie d'avances « menues dépenses de la collectivité » - Mme Claudie MANGUY
2023-116	Suivi du diagnostic structurel d'un local au Centre technique municipal - IDES (LA ROCHE SUR YON) - pour un montant de 700 € HT soit 840 € TTC
2023-117	Aménagement d'un placard au service Urbanisme - MCPA (85190 AIZENAY) - pour un montant de 4 490,31 € HT soit 5 388,37 € TTC
2023-118	Contrat de location 1 bis rue Monseigneur Gendreau au profit de l'ADMR - Loyer mensuel 696 €/mois + 40 € mensuel provisions charges
2023-119	Achat logiciel ressources humaines - HOROQUARTZ (91300 MASSY) - pour un montant de 19 747,50 € HT (23 697 € TTC)
2023-120	Réfection de la toiture du logement d'urgence - SARL VINCENT COUVERTURE (85190 AIZENAY) - pour un montant de 15 743,17 € HT soit 18 891,80 € TTC
2023-121	Réfection de la toiture du Multi-accueil - SARL VINCENT COUVERTURE (85190 AIZENAY) - pour un montant de 25 091,60 € HT soit 30 109,92 € TTC
2023-122	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AX 265 IA 085 003 23 V0058
2023-123	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AX BK 264 IA 085 003 23 V0059
2023-124	Fourniture de Neutralac S2 pour la station d'épuration - VEOLIA (85000 LA ROCHE SUR YON) - 6 950 € HT (8 340 € TTC)

2023-125	Contrôle annuel des aires de jeux - SAGALAB (69000 LYON) - pour un montant de 608 € HT (729,60 € TTC)
2023-126	Cession à titre gratuit d'animaux du parc des Engoulevents à 2 associations
2023-127	Attribution et signature des marchés publics de fournitures de carburants à la pompe par cartes accréditatives, approvisionnement et livraison de fioul domestique et GNR (2023PA05), accord-cadre à bons de commande à compter du 1 ^{er} octobre 2023 pour 1 an renouvelable 1 fois, avec un montant maximum annuel par lot réparti ainsi : - Lot n°1 : Fournitures de carburants à la pompe par cartes accréditatives - TOTAL MARKETING France (92029 NANTERRE) - pour un montant maximum annuel de commande de 50 000 € HT ; - Lot n°2 : Approvisionnement et livraison de gasoil non routier et de fioul domestique en plusieurs livraisons sur différents sites de la collectivité - BRETECHE OUEST S.A.S.U. (85150 LES ACHARDS) - pour un montant maximum annuel de commande de 50 000 € HT.
2023-128	Réalisation de l'étude des risques et de défaillance de la station d'épuration et des postes de relevage - ARTELIA (44800 SAINT HERBLAIN) - pour un montant de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC
2023-129	Fourniture émulsion cationique (polymère) pour station d'épuration - ADIPAP (78000 VERSAILLES) - pour un montant de 5 792 € HT soit 6 950,40 € TTC
2023-130	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AT 359 IA 085 003 23 V0060
2023-131	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AT 359 IA 085 003 23 V0061
2023-132	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AT 359 IA 085 003 23 V0062
2023-133	Acquisition système de surveillance et mesure points surverse STEP - HYDREKA (69000 LYON) - pour un montant de 7 317,21 € HT soit 8 780,65 € TTC
2023-134	Vérification périodique terrain foot gazon synthétique FFF 15330-1 - LABOSPORT (72100 LE MANS) - pour un montant de 2 412 € HT soit 2 894,40 € TTC
2023-135	Mission d'études environnementales pour l'obtention de l'autorisation environnementale de la ZAC Les Chardonnerets – ATLAM (85190 VENANSAULT) – pour un montant de 12 600 € HT (15 120 € TTC)
2023-136	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AT 378 IA 085 003 23 V0063
2023-137	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle BH 477 BH 488 IA 085 003 23 V0064
2023-138	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AT 378 IA 085 003 23 V0065
2023-139	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AH 35 IA 085 003 23 V0066
2023-140	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AT 132 IA 085 003 23 V0067
2023-141	Convention occupation précaire au profit d'ABC Détermitage d'une durée de 8 mois pour un loyer mensuel de 420 € charges comprises
2023-142	Convention occupation précaire au profit de CALENE d'une durée de 12 mois pour un loyer mensuel de 360 € charges comprises

**CONSEIL MUNICIPAL
DU DOUZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

---o0o---

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil Municipal de la commune d'AIZENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de la Mairie d'Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY, Maire.

Conseillers Municipaux	Présents / Excusés / Pouvoirs
ADELÉE Serge	Présent
ARNAUD Corinne	Présente
BARANGER Claudie	Présent
BELLECC Sandrine	Présente
BEYER Bernard	<i>Excusé</i>
CHALLET Sylvain	<i>Pouvoir à Céline GUILLONNEAU</i>
CLAUTOUR Philippe	Présent
COUTON Jean-Marc	Présent
DANIEAU Noël	Présent
DESPRES Stéphane	<i>Pouvoir à Noël DANIEAU</i>
FISSON Isabelle	Présente
GRELET Cédric	<i>Excusé</i>
GRELLIER Cédric	Présent
GRONDIN Sabrina	Présente
GUÉRINEAU Isabelle	Présente
GUILLET Christophe	Présent
GUILLET Jean-Pierre	Présent
GUILLONNEAU Céline	Présente
HAMARD Yvan	<i>Excusé</i>
LUCAS Wilfried	Présent
MORNET Françoise	Présente
PIFFETEAU-GASTON Isabelle	Présente
PONZO Marjorie	Présente
ROBIN Delphine	Présente
ROCHER Jacqueline	Présente
ROY Franck	Présent
TRAINEAU Marcelle	<i>Pouvoir à Franck ROY</i>
URBANEK Roland	Présent
VINET Adeline	Présente

Séance levée à 20h20.



Le présent procès-verbal a été approuvé lors du Conseil Municipal du 17 octobre 2023.

À Aizenay,

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Céline GUILLONNEAU
Secrétaire de séance



Publié sur le site internet le 02/11/2023